

Les terrains de camping, les services de transport public, les centres d'interprétation et les installations récréatives seront limités aux secteurs consacrés aux loisirs de plein air en général. Même si la fourniture de services aux visiteurs par l'entreprise privée est permise en-deçà des limites de la plupart des parcs, on encourage cependant l'établissement de ces services à l'extérieur du parc quand la chose est possible.

### Administration

L'administration des parcs nationaux du Canada relève de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle se divise en trois régions: l'Ouest, le Centre et l'Atlantique.

La gestion de chaque parc relève d'un surintendant, de même que d'un personnel composé de fonctionnaires des services administratifs, d'un responsable de l'exploitation et d'un préposé à l'entretien.

Grâce aux données fournies par l'inventaire des ressources et à des études spéciales sur l'ensemble des phénomènes écologiques du parc, -- la vie animale et végétative, la géomorphologie, les sols, la géologie et le climat --, les naturalistes élaborent des programmes d'interprétation afin d'aider les visiteurs à comprendre et à apprécier les particularités de chacun des parcs nationaux. Ces programmes comportent notamment des excursions guidées, des causeries illustrées et des expositions.

Les ressources naturelles des parcs nationaux doivent être protégées contre le mauvais usage, la détérioration et la destruction, et cette tâche a été confiée aux gardes des parcs. Compétents en gestion des ressources, les gardes s'occupent de protéger les forêts contre les incendies et d'évaluer les conditions de la flore et de la faune. Ils veillent également à la sécurité des visiteurs et participent aux recherches et aux opérations de sauvetage.

Le personnel des parcs nationaux est conseillé quant à la gestion et à la protection de la faune par les spécialistes du Service canadien de la faune. D'autres organismes fournissent également les services d'experts: le Musée national des Sciences naturelles, l'Institut forestier, la Commission géologique du Canada et l'Office des recherches sur les pêcheries.

En 1971, un "programme des jeunes gardes", a été instauré à titre de projet-pilote dans le parc national des îles de la baie Georgienne (Ontario) et le parc national Fundy (Nouveau-Brunswick); il sera étendu à douze autres parcs en 1972. Les jeunes, de 16 à 17 ans, ont été choisis par les *Boys' Clubs of Canada*. Ces garçons ont passé plusieurs semaines, en compagnie des naturalistes de parc, à travailler aux programmes d'interprétation et à étudier les ressources du parc, la forêt, la conservation de la faune terrestre et aquatique, la protection contre les feux de forêt et l'application des règlements de sécurité.